ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France!

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84, — DE ROUBAIX-TOURCOING — 85, Rue des Ursulines — 5 CENTIMES

XIXe ANNÉE — N° 6 222 — MARDI 14 JANVIER 1908

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

La Journée

Le Conseil des ministres de ce matin s'est occupé du Maroc et de la reprise des travaux parlementaires.

Un mouvement administratif a été signé.

—o—

Le Sénat entendra simplement demain l'allocution d'ouverture de session de son doyen, M. Fayard, sénateur de la Drôme.

—o—

La Chambre, après l'allocution de M. Louis Passy, constituera son bureau.

—o—

L'assemblée régionale des évêques du Sud-Ouest aura lieu les 22 et 23 janvier ; celle du Sud-Est se tiendra vers la même époque.

A ces premières assemblées prendront part seulement les archevêques et un évêque par province.

—o—

M. Binet, radical-socialiste, a été élu député de la Creuse.

—o—

L'affaire des diamants Lemoine devient de plus en plus intéressante. L'ingénieur Lemoine veut en liberté pour prouver qu'il fabrique des diamants, mais s'oppose à ce que sa formule soit communiquée aux experts qui, instinctivement, ne sauraient pas s'en servir.

Le plus curieux, c'est que l'inculpé a trouvé, en la personne du richissime M. Jackson, un témoin qui affirme avoir vu des diamants sortir du creuset de Lemoine.

Il a été mystifié comme moi, dit M. Werner.

—o—

Le Grand Prix de l'aviation a été décerné à M. Farman.

—o—

ÉTRANGER. — Des détails peu rassurants confirment les graves événements du Maroc. La situation du gouvernement français en présence des échecs d'Abd-el-Aziz est très difficile.

— Le négus a promis à l'Italie de lui donner entière satisfaction pour les événements d'Abyssinie.

— Des manifestations socialistes en faveur du suffrage universel ont causé à Berlin de sanglants désordres.

Annuaire pontifical (11e année)

Nous avons inséré hier parmi les témoignages élogieux donnés par l'épiscopat à l'*Annuaire* (1), une lettre de Mgr Bruchesi de Montréal. Nous publions aujourd'hui la lettre de Mgr Lobbedey, évêque de Moulins, qui signale le profit à tirer de l'œuvre.

A Mgr Battandier :

Monseigneur et cher ami, un nouvel anneau vient de se souder à la chaîne d'or ; votre nouvel *Annuaire* vaut ses devanciers. Je l'ai reçu avec une vive joie et l'ai parcouru avec un réel intérêt. Que de fois, dans les tournées pastorales ou dans les conversations avec les ecclésiastiques, je donnais bien simplement mes références ! Dans telle ou telle question discutée, disais-je, consultez l'*Annuaire pontifical*. C'est un répertoire vraiment riche et une mine inépuisable justement appelée *aurifodina*.

BOITES ÉCRINS

Pourquoi ne pas remonter le courant et offrir aux autres ou à soi-même, au lieu de choses futiles, des cadeaux ayant haute valeur intellectuelle et morale ?

Ceci est largement réalisé par les boîtes écrins qu'on peut voir à la Bonne Presse, contenant 23 volumes sérieux, bien reliés, dorés sur tranche pour être attrayants.

1re *boîte* : Bossuet, *Sermons*, 3 vol. reliés, 9 fr.

2e *boîte* : Bossuet, *Lettres de direction*, 3 vol. reliés, 9 fr.

3e *boîte* : Bossuet, *Méditations sur l'Evangile*, 2 vol. reliés, 6 fr.

4e *boîte* : Bourdaloue, *Sermons et Retraite*, 3 vol. reliés, 9 fr.

5e *boîte* : Saint François de Sales, 5 vol. reliés, 15 fr.

6e *boîte* : De Maistre, 4 vol. reliés, 12 fr.

7e *boîte* : Pascal, *Œuvres choisies*, 1 vol. Mgr Freppel, *la Divinité de Jésus-Christ*, 1 vol. ; Fénelon, *œuvres philosophiques*, 1 vol. Les trois vol. reliés, 9 fr.

Chacune de ces sept boîtes forme un colis postal de 3 kilos : 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile.

La bibliothèque sérieuse des 23 beaux volumes, 69 fr. ; port, 1 colis de 10 kilos et 1 colis de 5 kilos.

La seule vue de ces écrins suffit à faire apprécier la valeur d'une telle collection.

(1) Volume de 700 pages à deux colonnes. Prix, 5 francs ; port, 0 fr. 35 pour la France, 0 fr. 70 pour l'étranger. Paris, 5 rue Bayard.

(1) Chacune chaque année.

DOULEUR & ESPOIR

Je viens de faire une bien douloureuse lecture.

L'*Action sociale de la femme* reproduit une magnifique conférence, élevée, documentée, émue, comme M. Lerolle sait les donner, où le député du VIIe exposait aux membres de cette association ce que le christianisme a fait pour la famille.

Le christianisme lui avait donné ses lois, imprimé son caractère, assuré sa dignité, et, à mesure qu'on s'efforce de déchristianiser notre pays, la famille est frappée de coups redoublés qui la ruinent.

C'est d'abord le tableau fait mille fois, mais toujours aussi navrant, de la décadence de la famille dans la société païenne.

Quel triste sort que celui de la femme!

En Grèce, chez son mari, elle est sous sa puissance absolue. Si l'amour de celui-ci, si sa bienveillance pour elle lui rendent la vie souriante, c'est dans le gynécée, où elle est comme cloîtrée, qu'elle jouira des effets de cette bonne volonté. Elle est tellement la chose de son époux qu'il peut disposer d'elle à sa volonté. Il peut la répudier sans raison, au gré de son caprice. Il peut, quand elle a cessé de lui plaire, la repasser en mariage à un autre; cela peut même se faire par testament, et la malheureuse, comme un objet mobilier quelconque, suit la destination que le testateur lui a imposée.

A Rome, bien qu'un peu différente, la condition de l'épouse, le plus souvent délaissée comme une esclave au profit d'une rivale, n'est guère meilleure.

Et soit à Rome, soit en Grèce, le divorce sévit, « le divorce, cette injure perpétuelle à la famille, puisqu'il réduit le mariage à n'être plus légalement qu'une union provisoire ». Il sévit à tel point « que Sénèque nous parle de matrones romaines qui comptent leurs années non par le nombre des consuls (1), mais par celui de leurs maris, qui divorcent pour se remarier et se remarient pour divorcer ».

Et l'enfant !

L'enfant est né. Va-t-il vivre ? Cela dépendra de la volonté du père, qui a sur lui droit absolu, droit de vie ou de mort. A Rome, l'enfant que le père refuse d'accepter est exposé aux portes de la ville, au lac Vélabre, au pied de la colonne Lactaria, devant le temple de la Pitié. Le passant le recueille et l'emporte, sinon trop souvent les chiens achèvent d'un coup de dent cette vie à peine commencée.

Nous disions, il y a quelques jours, que le christianisme n'avait pas, pour la grande réforme sociale qu'il devait opérer, procédé par révolution, mais par la proclamation de principes qui devaient, avec le temps, produire leurs fruits féconds.

Jésus Enfant et la Vierge Marie furent proposés à l'imitation, à la vénération, au culte. Partout où l'Evangile fut prêché, on proclama que l'homme et la femme ne sont pas deux, mais une seule chair, et que, dans leur union indissoluble, l'égalité de nature est parfaite, les droits et devoirs sont mutuels. Dans toutes les chaires chrétiennes, on enseigna que le petit enfant a une âme immortelle, rachetée par le sang du Christ. Devant ces principes lumineux, les grands abus cessèrent, comme les brouillards se dissipent sous les chauds rayons du soleil.

Auguste Comte a reconnu que la première notion du progrès est due au christianisme. C'est surtout dans le domaine familial que cette constatation est justifiée. Ardemment et patiemment, l'Eglise naissante cherche à faire passer dans les mœurs et dans les lois la doctrine nouvelle. Elle a contre elle les abus invétérés, les passions grossières, l'égoïsme de l'homme. Les empereurs l'aident ou la combattent au gré de leur politique ou de leurs caprices, mais elle ne se décourage jamais, et, lentement, pas à pas, elle fait son œuvre.

C'est une œuvre séculaire qui se poursuit. Le monde, peu à peu, se transforme, et, plutôt que de sacrifier le principe de l'indissolubilité du mariage, l'Eglise excommunie un Philippe-Auguste et laisse l'Angleterre sortir de l'unité.

Ainsi le christianisme a assuré la dignité du foyer, le respect de la femme et de l'enfant.

Lorsqu'avec le grand et douloureux mouvement de la Réforme protestante, l'unité est brisée, la décadence païenne de la famille recommence peu à peu, comme les ténèbres s'étendent sur la terre quand disparaît le soleil.

Elle va s'aggravant de siècle en siècle, et l'on en arrive insensiblement à la situation actuelle très grave.

C'est la famille volontairement inféconde ; c'est cette « peur de l'enfant » que la brochure de Bayart, préfacée par M. Bourget, dénonçait récemment.

Hésiode donnait ce conseil à un homme de son temps : « N'ais qu'un fils pour soutenir la maison paternelle. » Cette parole fatale est, de nouveau, répandue. Et le conseil est si bien suivi que, récemment, dans un document officiel, je lisais ces chiffres véritablement effrayants : tandis que dans les pays qui nous entourent, pour 10 000 habitants, il y a un excédent de 128 à 148 naissances sur les décès, en France, cet excédent n'est que de 19. Est-ce que cela ne sonne pas comme le glas d'une race qui veut disparaître ?

Les droits sacrés de l'âme de l'enfant sont de nouveau sacrifiés à la tyrannie.

On réédite l'aphorisme antique, antichrétien et antihumain, que l'enfant n'appartient pas au père, mais à la cité. Des hommes qui se prétendent l'Etat, et qui ne sont en réalité qu'un parti arrivé par la chance électorale à être le plus fort, veulent s'emparer de l'esprit et de l'âme de nos enfants, leur imposer la formation intellectuelle et morale de leur choix.

Le divorce progresse à pas de géants. La France en est arrivée à plus de 10 000 par an, et la progression croît chaque année. Demain, le Parlement votera le divorce par consentement mutuel, et une propagande ardente se fait pour l'obtenir par la volonté d'un seul. Les enfants adultérins peuvent être légitimés par mariage subséquent, en vertu d'une loi récente contre laquelle M. Emmanuel Lucien-Brun protestait avec autant de raison que d'éloquence dans un remarquable article de la *Revue catholique des institutions et du droit*.

C'est une vraie dissolution de la famille. Le monde redescend l'abîme de la décadence. Il court de nouveau vers le paganisme et ses abus monstrueux.

Voilà un fléau social d'une suprême gravité.

Celui-là, sans doute, ne doit pas nous faire oublier les autres. Mais les autres non plus ne doivent pas nous faire oublier celui-là. Et, tandis qu'on travaille partout à la fondation urgente, souverainement recommandable, d'œuvres sociales destinées à rendre service au peuple, il faut toujours songer aux grandes maladies morales qui sont les pires fléaux sociaux.

Que si nous faisons cette navrante constatation, du reste, ce n'est point avec un sentiment de pessimisme découragé. Loin de là. L'Evangile garde sa vérité et sa force. Dieu conserve à l'homme son affectueuse miséricorde.

Nous, catholiques, nous sauverons les principes constitutifs de la famille chrétienne. Gardons à nos familles la parure des vertus imposées par l'Evangile. Ce sera la semence de la résurrection sociale du foyer.

Un jour viendra, nous en avons la conviction, où le monde reculera épouvanté devant la moisson des hontes et des crimes. Il fera à nouveau la découverte du Décalogue et de l'Evangile.

Espoir social de première valeur, à la réalisation duquel tout chrétien et tout homme de sens droit doit travailler sans se décourager un instant.

FRANC.

(1) Chacun chaque année.

Assemblées régionales de l'épiscopat

L'*Agence Havas* transmet la dépêche suivante :

On confirme que la réunion des évêques du Sud-Ouest aura lieu à l'archevêché de Bordeaux, sous la présidence de M. Lecot, les 22 et 23 janvier.

Les archevêques des quatre provinces de Bordeaux, de Toulouse, d'Albi et d'Auch et un évêque délégué par chaque province assisteront à cette réunion.

A ces renseignements, nous pouvons ajouter d'après nos information particulières, que la réunion de la région de Lyon se tiendra vers le 25 janvier. Quant aux deux régions de Paris et de Reims, la date de leur assemblée n'est pas encore fixée.

Comme dans la région de Bordeaux, les autres groupes comprendront par province l'archevêque et un évêque choisi par ses collègues.

Au reste, ces réunions présenteront moins le caractère d'un Synode que d'une conférence préparatoire à des travaux régionaux d'ensemble.

—o—

Nous recevons, d'autre part, de notre correspondant particulier de Rome, le télégramme suivant :

La *Corrispondenza* insiste sur le démenti catégorique qu'elle a donné touchant l'assemblée générale des évêques. Il est notoire qu'on ne prépare pas une telle assemblée et que les assemblées régionales ont leur pleine raison d'être en elles-mêmes, comme il arrive dans d'autres pays à commencer par l'Italie où elles sont habituelles.

B. S.

Gazette

Les petits chantres de Soissons

Les enfants de la maîtrise de Soissons ont bonne et belle voix, sait-on qu'ils ont aussi un excellent cœur ? Sait-on que sous ces petites voix fluettes qui scandent si doucement les litanies de la Vierge, battent des petits cœurs d'or ? Il faut que l'on le sache.

Les petits chantres de la cathédrale de Soissons viennent de se priver d'une partie des cadeaux qu'ils reçoivent au jour de l'an. Ils les ont réalisés en argent. Et quand ils ont été offrir leurs vœux à Mgr Péchenard, le chef de la grande famille diocésaine, ces chers petits ont pu remettre la somme de 32 francs pour le Denier du culte.

32 francs sortis de ces petites bourses, c'est une belle somme, et le geste qui les offre est beau.

Ajoutons que ce geste n'étonnera pas ceux qui savent combien grande est la générosité des fidèles de Soissons. Il est naturel que des petits enfants qui ont entendu tant et de si beaux appels à la charité de leurs compatriotes, et qui en ont vu de si remarquables exemples aient voulu à leur tour faire ce bel acte de générosité.

Elevés à la dure

On télégraphie de New-York :

M. J.-H. Hamersley vient de mourir. Ses deux enfants, un jeune homme âgé de 15 ans, et une fillette âgée de 13, apprendront aujourd'hui seulement qu'ils possèdent chacun la petite fortune de 250 millions de francs.

Leur père a voulu, en effet, que les jeunes millionnaires fussent élevés très simplement et en ignorant complètement leur fortune. Jusqu'à présent, ces enfants n'ont eu que des compagnons de très modeste fortune, et leur éducation a été des plus rigides.

Peut-être y a-t-il dans cette façon de faire quelque chose de bon à prendre pour nous, Français et Latins.

C'est une méthode qui peut s'adopter sans les 500 millions de J.-H. Hamersley.

Pour être fonctionnaire

Un de ces hommes que le soleil équatorial a couvert d'une immense tache de bronzage — c'est un nègre que nous voulons dire — se présentait, ces jours derniers, aux Ponts-et-Chaussées de Nice.

Avant que l'on eût le temps de lui demander :

— Est-ce vous le nègre ?

Il déclara :

— C'est moi le..... nouveau cantonnier.

— Le cantonnier ?...

— Oui, j'arrive de la Martinique, et voici ma nomination de cantonnier à Coarraze (Alpes-Maritimes).

On regarda cette feuille.

Le nègre disait bien.

Ancien militaire, il avait obtenu, pour ses bons services, un poste de fonctionnaire dans les Alpes-Maritimes.

Et voilà pourquoi nos bons députés socialistes, qui passent l'hiver au chaud sur la Côte d'Azur, peuvent voir le nègre tout heureux d'être un petit rouage de notre Etat français.

Il grelotte en cassant des tas de cailloux.

On assure que M. Pelletan, admirant le bon teint de ce fonctionnaire satisfait, se serait écrié :

— C'est vrai tout de même qu'à vouloir blanchir un nègre on perd son savon et ses brosses !

Pour assurer la neutralité de l'école laïque

Un geste énergique est parfois bienfaisant.

Il y a quelques jours, un père de famille des environs de Lectoure pénétrait dans l'école à l'heure de la classe. Là, devant tous les élèves, il dit crânement à l'instituteur :

« Vous avez eu l'audace, Monsieur, d'affirmer à mes enfants qu'il n'y a ni feu, ni ciel, ni enfer... Eh bien ! Monsieur, la prochaine fois que vous vous permettrez encore de proférer cet impudent mensonge, vous ne serez pas surpris si moi-même je vous inflige publiquement une verte correction. Tenez-vous-le pour dit... »

L'instituteur essaya de balbutier quelques mots :

« Vous perdez votre temps, Monsieur », lui fut-il répondu : nos enfants nous appartiennent ; élevez les vôtres comme vous l'entendrez c'est votre affaire ; quant à ceux qui vous sont confiés par force, vous respecterez leur religion, qui est aussi la nôtre. »

Il accompagna ces derniers mots d'un geste significatif.

Depuis ce jour, l'instituteur a « rentré » son anticléricalisme.

On sait, du reste, que la force de tout ce monde sectaire ne va pas très loin.

Encore le rabat

Nous avons dit ici, il y a quelques jours, quelle serait l'origine du rabat dû à nos porte le clergé français.

Voici une lettre à ce sujet :

« Un brave aumônier de marine racontait que l'origine du rabat était due à une fantaisie du grand cardinal Richelieu dont le cou montrait, paraît-il, des traces de scrofule. Cela nécessitait pour les dissimuler le port d'un col de chemise très haut et très large.

Se non è vero...

LES DISPENSES ECCLÉSIASTIQUES

Le Conseil d'Etat, adoptant la thèse que *nous* n'avons cessé de soutenir, et que Me Gaudin de Villaine a énergiquement défendue au Sénat, a décidé que c'était à tort que le ministre de la Guerre avait rappelé sous les drapeaux M. l'abbé Guérin, vicaire à Saint-Waast-la-Hougue (Manche), soldat de la classe 1907, ordonné prêtre en juin 1908, et pourvu, par l'autorité ecclésiastique, d'un poste à la suite de cette ordination : M. l'abbé Dufour, de la même classe, vicaire à Brionne (Eure), en même temps surnumé de l'hospice civil de cette ville.

La haute assemblée a estimé qu'il n'y avait, à l'heure actuelle, ni d'élèves ecclésiastiques, ni de ministres du culte, soit dans le sens de la législation concordataire, soit dans le sens de la loi de séparation. D'où il suit qu'il n'y a plus de dispenses ecclésiastiques. Aussi, les anciens dispensés doivent-ils, conformément à l'article 25 précité, suivre le sort de leur classe. Si cette classe est dans la réserve, ils sont eux-mêmes forcément rangés dans ladite réserve : on ne peut plus les rappeler à l'activité à l'âge de 26 ans. Les décisions du ministre portant rappel des deux jeunes prêtres à l'activité ont donc été annulées comme manquant de base légale.

AU MAROC

SITUATION TRÈS DIFFICILE

Les graves événements que nous avons rapportés samedi soir, confirmés par les détails peu rassurants d'hier, rendent notre situation au Maroc fort difficile, tout le monde en convient, excepté peut-être le gouvernement. Nous saurons sans doute bientôt ce qu'il en pense, car une demande d'interpellation sera déposée à la Chambre ces jours-ci.

Il est maintenant certain, comme dit le *Temps*, que ce sont bien les oulémas de Fez, c'est-à-dire l'autorité morale la plus considérable de la capitale chérifienne, qui ont mené le jeu en décidant de ne plus faire de prière sous l'invocation d'Abd-el-Aziz. C'est d'eux qu'est venue l'idée d'adresser à leur souverain légitime, à Rabat, une lettre en forme de réquisitoire lui reprochant d'agir sous l'inspiration des chrétiens et de céder à la France — ce qui est faux, comme chacun sait — des villes appartenant à l'empire. La déchéance d'Abd-el-Aziz a été ensuite prononcée. Moulay-Hafid a été proclamé. Et cette proclamation a été l'occasion d'une manifestation xénophobe.

Le nouveau sultan serait sommé, dit-on, d'accepter les conditions suivantes : abolition des dispositions de l'acte d'Algésiras ; suppression des impôts maghzens établis par Abd-el-Aziz ; interdiction à tout sujet marocain de se faire protéger par les consulats européens, voire même restitution par la France des territoires sud-oranais et des oasis sahariennes, qui, soit dit en passant, n'ont jamais appartenu au Maroc.

Tout cela est si grave qu'on ne peut s'empêcher de se demander si El-Mokri, interrogé par certains de nos confrères, ne s'est pas moqué de nous en nous conseillant de n'y attacher aucune importance. Il est clair qu'un ministre qui vient pour emprunter 150 millions au nom de son souverain, ne peut avouer que celui-ci est dans la situation la plus précaire. Tel est cependant le cas d'Abd-el-Aziz, faute d'avoir été soutenu par la France, comme elle le devait faire, puisqu'elle le reconnaissait comme seul sultan et s'engageait à le protéger contre l'usurpateur.

Les paroles du général Drude disant à un journaliste que la proclamation de Moulay-Hafid n'est qu'un événement local, sont aussi bien légères.

Abd-el-Aziz est en mauvaise posture à Marrakech et à Bari, et non seulement à Fez. Et puis, il ne s'agit pas de savoir si le Maroc s'accommoderait de plusieurs sultans : la France n'en veut qu'un, pour la sécurité de l'empire chérifien qui importe à celle de l'Algérie.

Il faut l'avouer : le gouvernement s'est mis, par son inertie et son incohérence,

FEZ. — Les jardins du sultan

dans une mauvaise situation, et il aura de la peine à en sortir.

Dans la matinée, en effet, M. Clemenceau s'est longuement entretenu avec plusieurs de ses collègues, MM. Thomson, Caillaux et le général Picquart, et avec M. Regnault, ministre de France à Tanger. Dans l'après-midi, il a reçu successivement M. Louis, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, et M. Jules Cambon, ambassadeur de la République à Berlin.

Confirmation des événements et détails

La nouvelle de la proclamation de Moulay-Hafid à Fez est aujourd'hui confirmée par de nombreux courriers. Une correspondance, qui m'est adressée de Fez le 3 janvier, dit que la ville est de nouveau très agitée. Le calme qui s'était produit la semaine dernière ne règne plus.

Les mécontents de Fez disent que les Français viennent en aide au sultan, et même qu'Abd-el-Aziz a donné le Maroc aux Français. Ils ne veulent pas de cette abdication.

Le 2 janvier, une réunion eut lieu à la mosquée del Kroniou. Il fut décidé de se réunir une seconde fois le lendemain vendredi, au moment de la prière, pour proclamer Moulay-Hafid sultan de Fez.

Ce sont les Sokbrbré qui gouvernent la ville et sont en tête de ce mouvement. Leur chef est Moulay-Dris-Zraouti, gros personnage appartenant à une famille qui régna autrefois sur le Maroc.

A la prière du vendredi 3 janvier, les notables fazis se sont assemblés au marabout de Moulay-Dris. Ils ont résolu de ne pas invoquer dans leur prière le nom d'Abd-el-Aziz. En effet, ils ont prononcé seulement les noms des Soukabas d'Enbi (les anciens compagnons du prophète).

Ils ont écrit ensuite à Rabat une lettre, revêtue de la signature de tous les notables de la ville, cadis, oulémas cheurfas, pachas. Ils déclarent à Abd-el-Aziz qu'il a toujours agi contre la religion, en ayant des relations avec les chrétiens et des chrétiens parmi les chefs de son armée ; qu'il a cédé

Troubles à Berlin

Les socialistes manifestent en faveur du suffrage universel

Berlin, 12 janvier. — Les socialistes avaient organisé aujourd'hui, comme moyen d'agitation pour l'introduction en Prusse du suffrage universel existant pour le Reichstag, huit réunions publiques à Berlin, et quatorze dans les environs.

Après s'être réunis aux 600 caisses de recettes du parti, les socialistes se sont rendus en rangs serrés aux huit salles de réunion, qui peuvent contenir environ 1 100 personnes, et qui ont dû bientôt être fermées par la police, lorsqu'elles ont été combles. Les retardataires y furent conduits par le service spécial de racolage, de sorte que 51 000 socialistes environ avaient pris part aux manifestations.

M. de Bülow conspué

Après la clôture des réunions, les manifestants se sont formés en dix grands cortèges et se sont dirigés vers l'intérieur de la ville, notamment « Sous les Tilleuls » et au Palais-Royal, en chantant la *Marseillaise des Travailleurs* et en conspuant le chancelier.

Outre les personnes qui avaient assisté aux réunions, 30 000 autres se sont jointes aux manifestations sur la voie publique.

Les groupes de manifestants ont alors circulé en chantant des chants d'ouvriers, en criant : « Vive le droit de suffrage ! » et en se livrant à des manifestations contre la police. A plusieurs reprises, il semblait que des collisions dussent éclater entre la police et les manifestants ; cependant, jusqu'à 2 heures de l'après-midi, on n'a constaté d'incident sérieux en aucun point. Même dans l'allée des Tilleuls, où la police avait à disperser des foules composées en grande partie de curieux, l'ordre a pu être maintenu sans incident.

La Chambre des députés, le palais du chancelier et le château royal étaient spécialement barrés à la foule. La circulation dans les environs était complètement interdite.

Les bagarres — Coups de feu

De fortes bandes de jeunes gens pour la plupart ont circulé, cette après-midi, sur la Friedrichstrasse, les Tilleuls et la Leipzigerstrasse, en criant et en conspuant le prince de Bülow.

Il n'y a eu de collisions sanglantes qu'en cinq ou six endroits, notamment près de Spittelmarkt, où plusieurs fonctionnaires et manifestants ont été blessés.

Dans la Friedrichstrasse, il est à remarquer que deux coups de feu ont été tirés, cette après-midi, l'un d'une fenêtre et l'autre du milieu de la foule.

Quant aux forces de police, elles se sont abstenues de tirer.

La foule a tenté, mais en vain, d'arrêter sur plusieurs points la circulation des tramways.

Vers 5 h. ½, la police à pied et à cheval a chargé et dispersé, sabre au clair, non sans rudoyer la foule, en plusieurs endroits.

Le calme règne

Berlin, 12 janvier. — Ce soir, le calme règne de nouveau, en général. Dans l'avenue Unter den Linden, on signale encore quelque tumulte.

BERLIN. — La Porte Brandebourg